

# Pays de Brest

## PÔLE MÉTROPOLITAIN



### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_03

Objet de la délibération
Affectation du résultat

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	34

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

#### **Présent.e.s :**

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

#### **Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUILLANDRE François, GUEGANTON Loic à CALVEZ Christian, LORCY Armel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

#### **Excusé.e.s :**

Mmes : BELLE Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

**A été nommé(e) secrétaire :** M CALVEZ Christian

#### **Objet de la délibération :**

#### **Affectation du résultat**

Les instructions comptables M14 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

**Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :**

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2019 : **20 601,36 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 : **39 625,73 €**

Excédent de la section de fonctionnement 2018 à affecter en 2019 : **153 723,25 €**

Déficit de la section d'investissement 2018 affecté en 2019-11 **206.90 €**

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (R001) : **28 418,83 €**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : **174 324,61 €**

- Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent l'affectation du résultat présenté.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre